

Forum Européen sur l'Amérique Latine

Bruxelles 21-23 novembre 1962

Séance de clôture

Allocution du Prof. Dr. W. HALLSTEIN

Président de la Commission de la
Communauté Economique Européenne.

=====

Monsieur le Président,
Mesdames, Excellences, Messieurs,

L'invitation faite à moi-même et à mes collègues de la Commission de la Communauté Economique Européenne d'assister aux travaux de votre assemblée, le privilège qui m'a été offert de siéger dans votre Comité d'Honneur, l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de prendre la parole devant vous sont des marques d'estime envers les Institutions Communautaires de l'Europe dont je sens tout le prix. En mon nom personnel comme au nom de mes collègues de la Commission, je vous prie d'accepter mes remerciements les plus sincères.

Je regrette de faire aussitôt suivre ces remerciements des excuses que je vous dois pour ne pas avoir exercé la prérogative accordée à vos invités d'intervenir dans les débats et de participer aux travaux qui se sont déroulés ici. Les obligations des fonctions que nous remplissons ont privé la plupart de mes collègues, comme moi-même, de l'avantage d'être associés directement à vos réunions. Je suis cependant heureux de pouvoir affirmer à nouveau devant votre assemblée le profond intérêt que votre initiative a éveillé dans les Institutions de la Communauté, et l'attention avec laquelle les résultats en seront étudiés par elles, au moment où la Communauté cherche à définir les modalités d'une collaboration efficace entre elle-même et l'Amérique Latine.

Il est bien significatif, Messieurs, que l'attention et l'activité de votre association, dont la vocation ne comporte pas de limites géographiques, se portent de manière préférentielle sur ce continent, objet de vos études de ces jours derniers. Vous y avez organisé en 1961, à Santiago du Chili, votre congrès mondial. Vous songez à tenir votre prochain congrès en 1963 à Mexico. Entre ces deux événements, vous venez de convier l'Europe, dans la personne d'animateurs industriels, économiques, administratifs et politiques des plus qualifiés, à un examen de conscience nourri de l'expérience passée et résolument orienté vers l'action à venir.

Je ne répéterai pas, après les personnalités dont les interventions se sont succédées ici, les raisons de cette orientation. Vous en êtes, par définition, bien convaincus. Je ne peux donc pour ma part apporter de vues utiles dans cette confrontation qu'en mettant en parallèle, pour essayer d'en tirer des éléments de synthèse, les traits les plus caractéristiques de l'évolution de la Communauté Européenne et de l'ensemble Latino-Américain. J'espère par là montrer que l'expérience communautaire européenne, dans laquelle l'adhésion de l'opinion et des dirigeants privés a été d'un si grand poids, peut offrir à l'Amérique Latine des exemples et une aide d'une indiscutable portée.

+

Le premier caractère important de la situation réciproque de l'Amérique Latine et de la Communauté me paraît être une discordance entre l'évolution réelle, chiffrée, des échanges, et les jugements communément portés en Amérique Latine sur les conséquences, pour l'économie des pays tiers, de la réalisation progressive des objectifs de la Communauté. Je n'ai assurément pas l'intention d'alourdir cet exposé de statistiques que vous avez tous, Messieurs, présentes à l'esprit; Elles montrent que la valeur des échanges entre les deux groupes de pays ne fait que s'accroître d'une année à l'autre, que l'Europe poursuit en Amérique Latine une politique raisonnable d'investissements, et que l'échange des savoirs et des techniques entre les pays membres de la Communauté et ses partenaires ne se ralentit pas.

C'est ainsi que les exportations latino-américaines vers la Communauté sont passées d'une valeur de 1570 millions de dollars en 1958 à 1808 millions en 1961, et que les six premiers mois de 1962 montrent un progrès de 17 % sur la même période en 1961, ce qui devrait établir la valeur de ces exportations pour 1962 autour de 2100 millions de dollars. Les exportations de la CEE vers

l'Amérique Latine montrent une progression analogue de 1490 à 1730 millions de dollars, et un progrès de 6 % en 1962 par rapport à 1961.

Quant aux investissements, c'est au Centre d'Etudes monétaires latino-américain que j'emprunterai cette citation : "Depuis l'établissement de la Communauté Economique Européenne, le flux net de capitaux publics et privés de ses pays membres vers les régions en voie de développement a été en constante augmentation", et, en ce qui concerne l'Amérique Latine, les derniers chiffres disponibles complets, ceux de 1960, cités par le même CEMLA, font état de plus de 400 millions de dollars d'investissements, dont la moitié de crédits à l'exportation. Encore le chiffre des réinvestissements, qu'il faudrait ajouter à ces totaux, est-il inconnu. Qu'il me soit permis de faire remarquer ici que les commentaires autorisés faits aux Etats-Unis sur la Charte de Punta del Este assignent aux pays autres que les Etats-Unis, sur un flux annuel de capital de 2 milliards de dollars, une quote-part de 300 millions, et encore ce dernier chiffre concerne-t-il toute l'Europe occidentale, le Canada et le Japon. La CEE n'est donc pas, en ce domaine, au-dessous de ses responsabilités.

Enfin, décrire en détail l'assistance technique fournie par les états membres de la Communauté à l'Amérique Latine m'entraînerait bien loin, et je ne citerai ici, parce que ce sont des initiatives communautaires et qu'elles se situent à l'extrême avant-garde du progrès technique, que les conventions passées par l'Euratom avec l'Argentine et le Brésil.

Cependant, une attitude d'attente, sinon d'inquiétude, subsiste parmi ces pays. Diffuse à l'origine, elle trouve des thèmes plus précis au fur et à mesure que la Communauté Européenne se construit. J'essaierai plus tard d'analyser ces motifs de préoccupation que l'Amérique croit trouver dans la politique communautaire, mais je voudrais d'abord montrer que les problèmes de développement et d'intégration auxquels l'Amérique Latine s'attaque depuis quelques années ne nous sont pas inconnus, que nous croyons y voir une partie des raisons pour lesquelles elle s'interroge sur ce qu'elle doit attendre de l'Europe, et que celle-ci, réciproquement, ne s'est pas refusée à aider l'Amérique Latine dans la période de mutations économiques et sociales peut-être la plus importante de son histoire.

Il y a en effet une remarquable simultanéité historique entre les efforts collectifs de l'Europe et de l'Amérique Latine dans la voie de l'organisation économique. Dans les deux cas des idées anciennes se sont traduites en actes à peu près à la même époque. Il n'est pas interdit de penser que les réalisations européennes dans ce domaine aient influencé les décisions, prises en

Amérique Latine, et je vois déjà ici une préfiguration d'un domaine possible de coopération future. Mais je souhaite pour l'instant vous faire remarquer que le Traité de Rome a été signé le 25 mars 1957 et que les services de la Commission commençaient à fonctionner en 1958, alors que l'Opération Panaméricaine, origine des initiatives que nous voyons aujourd'hui se développer sous nos yeux, était proposée par quelques éminents hommes d'état Latino-Américains presque exactement à la même époque. Il est fort compréhensible qu'au moment où elle tendait ses énergies dans le plus grand effort collectif qu'elle ait connu depuis son indépendance, et où elle sentait le besoin d'alliances et d'appuis extérieurs plus fidèles que jamais, l'Amérique Latine, dans la personne de ses dirigeants et de ses cercles responsables, se soit interrogée sur la signification qu'aurait pour elle, dans cette nouvelle phase de son histoire, l'apparition en Europe d'une très grande puissance économique, orientée vers des buts précis.

Je ne prétendrai assurément pas que, dans les rapports qui se sont développés depuis plus de quatre ans entre la Communauté Européenne et l'Amérique Latine, tout doive se déduire à partir de cette coïncidence. Mais je crois y voir un fil conducteur utile dans la comparaison rapide des évolutions des deux groupes. Je ne crois pas, ce faisant, m'écarter du sujet qui a dominé vos débats puisque aussi bien toute contribution que l'Europe pourrait apporter au développement de l'Amérique Latine ne saurait, sans mécompte, mépriser ces évolutions.

Une première remarque s'impose ici: le progrès de l'Amérique Latine, qu'il s'agisse de pays individuels comme des associations qu'ont constitués ces pays, dépend essentiellement de l'évolution de leur commerce extérieur. Ceci n'est pas une constatation nouvelle. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que les études de tout premier ordre et le mouvement d'idées que l'on doit à des centres de haute qualité comme la CEPAL, certaines universités ou certaines fondations de recherches, ont donné à cette question des relations économiques extérieures, au caractère vital de ces relations, une importance tout à fait prioritaire dans l'opinion. Lorsque l'Amérique a commencé à s'organiser, deux concepts dominaient les esprits: planification et exportation. D'où l'attention portée, dès l'origine, aux phénomènes économiques extérieurs, parmi lesquels l'institution de la CEE; d'où les questions que l'on se posait, et qu'on lui posait à elle-même, sur ses buts et ses finalités; d'où enfin les demandes qui lui étaient adressées pour qu'elle modifie soit ses buts, soit ses procédures.

Que se passait-il cependant du côté européen? Il se passait que la

Communauté, entreprise essentiellement organisatrice, se donnait les structures et les instruments de travail dont elle avait besoin, et définissait peu à peu dans le détail, à partir du Traité de Rome, les politiques communes aux principes desquelles les pays membres avaient souscrit. Dès lors, le problème des relations économiques extérieures ne pouvait se poser à elle que dans l'ordre des principes, auxquels elle ne pouvait que rester fidèle, ou dans l'ordre des détails d'application, qu'elle n'était pas encore prête à aborder.

+

A ce point de mon exposé, j'éprouve le besoin d'éviter tout malentendu. Je n'ai parlé jusqu'ici qu'au passé, et je n'ai prétendu que projeter quelque lumière sur des orientations qui, à l'origine, étaient différentes mais que l'avenir rapprochera certainement dans une mesure de plus en plus nette. J'aurai encore l'occasion de montrer que la Communauté n'a pas été, n'est et de doit pas être ignorante de ses responsabilités vis-à-vis du monde extérieur, et je souhaiterais maintenant montrer comment, au cours des années, s'est dessinée une compréhension progressivement plus grande, de la part de chaque partenaire, des nécessités imposées à l'autre et des libertés qui lui étaient laissées.

L'honneur revient à la Communauté d'avoir, dès le mois de mars 1958, adressé à tous les gouvernements d'Amérique Latine un mémorandum que dominaient deux idées: la confiance inébranlable dans les bienfaits que l'institution d'une Communauté Européenne prospère apporterait au monde entier, et le désir d'éviter, et au besoin de corriger lorsque cela se révélerait nécessaire, les déséquilibres locaux et temporaires que l'action communautaire pourrait créer. Un tel mémorandum était une déclaration en vue de l'avenir. Comme tel, et pour les raisons que j'ai dites, il ne devait engager la Communauté à aucune action immédiate, et c'est dans cet esprit qu'y répondirent la majorité des gouvernements auxquels il était adressé.

Puis les relations formelles de la Communauté avec les pays de l'Amérique Latine et avec les Organisations qui les groupent se sont développées. Le premier pays à établir une mission diplomatique auprès de la Communauté a été le Brésil au milieu de 1960. D'autres pays l'ont suivi, et aujourd'hui treize missions sont en fonction, ou en cours d'accréditement. Je ne citerai pas dans le détail les contacts occasionnels que la Commission a eus avec de nombreuses personnalités Latino-américaines, ni les témoignages fréquents, sous forme de mémoranda ou de communications diverses, qu'elle a recueillis sur les problèmes qui préoccupent ses partenaires Latino-américains.

Il me faut exprimer aux dirigeants des organisations internationales latino-américaines qui assistent à ces réunions, le très grand avantage et l'intérêt que la Communauté éprouve à envoyer des observateurs, régulièrement, aux réunions de la CEPAL et du Conseil Interaméricain Economique et Social. C'est en très grande partie à cette marque de considération de la part de ces Institutions internationales que la Commission doit d'avoir aujourd'hui une vue précise de la situation du continent latino-américain et de l'état d'esprit des responsables de son évolution économique, et qu'elle se sent aujourd'hui capable de proposer des mesures, certes prudentes et progressives, mais concrètes et ordonnées, de nature à organiser avec l'Amérique Latine une coopération efficace.

+

Car, Messieurs, la Communauté sort peu à peu de sa première période où son souci majeur était un souci d'organisation interne. Le grand pas franchi dans cette évolution a été l'adoption de règles de politique agricole commune, au mois de janvier dernier, et le passage à la "seconde étape" de notre période de transition. La nouvelle convention d'association avec les pays associés d'Afrique est sur le point d'être signée et, mais bien que la tâche à accomplir reste immense, dans le domaine de l'énergie, dans celui des transports, dans le domaine social, dans le domaine de la politique économique en général, la Communauté considère cependant le développement de ses relations extérieures comme une tâche et une responsabilité dont l'importance ne l'a jamais cédé à celle de son organisation interne. C'est la logique de son évolution qui le veut ainsi.

Entretemps le succès éclatant de l'entreprise européenne a fait tomber les objections et les doutes. Ceux mêmes qu'une séculaire prudence avait éloignés d'elle à l'origine s'en rapprochent pour finalement y adhérer. Qui ne voit toute la portée de la demande d'adhésion de la Grande Bretagne à la Communauté ? Et je ne pense pas seulement ici au poids supplémentaire donné à la Communauté dans les affaires du monde, mais à l'extension de responsabilités qui en résulterait.

Soyez assurés, Messieurs, qu'elle mesure ses responsabilités et y fera face.

Car si je n'ai parlé jusqu'à présent que de relations formelles de la Communauté avec l'Amérique latine, parce qu'un ordre normal des choses voulait que nous commencions par là, je m'en voudrais de passer sous silence les témoignages que les Etats membres et les Institutions ont donnés d'un intérêt concret pour la liberté des échanges et leur développement harmonieux. J'en citerai ici trois exemples, non tellement pour l'importance chiffrée de leurs résultats que pour l'état d'esprit dont ils témoignent.

Le premier - je le rappellerai d'une seule phrase - c'est le fait que la Communauté a étendu en grande partie à ses partenaires du GATT ses premières réductions de droits intérieurs. On l'a déjà presque oublié, mais ce n'en fut pas moins une première preuve convaincante de la bonne volonté et du sens des responsabilités qui ont toujours animé la Communauté.

Le second est celui des "négociations Dillon " dont l'objet, vous le savez, était d'aboutir à une réduction du Tarif douanier commun de 20%. Parmi d'autres pays, elles ont fait entrer en discussion la Communauté d'une part, le Chili, Haïti, le Pérou et l'Uruguay de l'autre. Il est permis d'abord de dire que dans ces négociations, la Communauté a donné plus, parfois beaucoup plus, qu'elle n'a reçu. Mais surtout vous en retiendrez le principe adopté par la Communauté, selon lequel elle ne demanderait pas, de la part de ses partenaires moins favorisés, de réciprocité stricte dans les concessions. Ainsi apparaissait, pour la première fois sans doute dans des négociations commerciales entièrement libres, le principe selon lequel le moindre développement d'un pays doit, dans ses rapports extérieurs, être corrigé par une libéralité spéciale chez ses partenaires. Et comment du reste, dans les relations économiques, concilierait-on l'idée relativement nouvelle d'aide avec l'idée ancienne de stricte réciprocité ?

Et le troisième exemple est celui de la nouvelle convention d'association des pays d'Afrique et de Madagascar à la Communauté. Vous savez qu'à cette occasion, la préférence accordée par le Tarif douanier commun à certains produits importants a été réduite de 40%. En effet, pour le café, premier produit d'exportation de l'Amérique Latine qui en vend chaque année à la Communauté pour une valeur moyenne de 300 millions de dollars, le droit primitif du tarif douanier commun, qui était de 16%, à été de 25%, tandis qu'une autre fraction de 15% était suspendue. En fait, le droit s'établit aujourd'hui à 10%.

La situation est la même pour le cacao, dont la CEE achète chaque année à l'Amérique Latine pour une trentaine de millions de dollars, et pour divers autres produits tropicaux, tandis que pour les bananes, dont le droit est maintenant à 20%, la République Fédérale d'Allemagne a ouvert aux pays tiers un contingent supplémentaire à droit nul de 130.000 tonnes.

Pourquoi les parties en cause ont-elles fait ce geste, si ce n'est au bénéfice des pays tiers, et essentiellement de l'Amérique Latine ?

Je n'ajouterai pas ici une mention détaillée de l'action persévérante que la Communauté a poursuivie dans toutes les occasions où ont été discutés les moyens de stabiliser les prix des produits de base, ou les revenus tirés de l'exportation de ces produits. Certes la Communauté et les Etats qui la composent ne peuvent ici, comme au sein du GATT, qu'agir

à l'intérieur de groupes plus vastes. Je crois cependant qu'en toutes ces occasions la Communauté, consciente de sa force économique, a fait bon usage de celle-ci.

+

La Communauté est donc, Messieurs, résolument décidée à faire face à ses responsabilités extérieures, sollicitée de les assumer par son développement comme par les initiatives extérieures. Comment peut-on concevoir qu'elle agisse, vis-à-vis de l'Amérique Latine en particulier ?

Je voudrais faire une observation préalable. La rapidité et l'efficience avec lesquels la Communauté peut s'acquitter et s'acquittera de ses responsabilités économiques mondiales sont, bien entendu, étroitement liées au développement de ses politiques communes. Par exemple, plus nous serons prompts et efficaces dans l'élaboration d'une politique commerciale commune et d'une ligne d'action commune dans tous les domaines de la politique économique mondiale, moins nous tarderons à nous acquitter complètement des responsabilités que nous confère notre poids. Depuis quelques temps, on évoque parfois le danger pour la Communauté d'être "inwardlocking". Je ne sais qui a inventé ce slogan. En tout cas, il ne correspond à aucune réalité. Ni le traité, ni nos intérêts économiques, ni notre volonté politique ne nous permettent d'être "inward-looking". Et la rapide expansion de notre commerce extérieur montre que nous ne le sommes pas. Mais il est exact que nos partenaires commerciaux ont tout intérêt à ce que la Communauté se développe à l'avenir aussi rapidement que par le passé. Car c'est alors seulement que nous serons en possession des moyens et instruments qui nous permettront le mieux de traduire dans les faits notre volonté politique de libéralisme, de coopération et d'assistance.

Ceci dit, et en me fondant sur les propositions spécifiques relatives à l'Amérique Latine que la CEE a transmises au Conseil de la Communauté je crois pouvoir définir de la manière suivante ce que devrait être l'action de la Communauté.

D'abord et avant tout, établir vis-à-vis de l'Amérique Latine des mécanismes capables de rétablir entre cette dernière et la Communauté une véritable intimité intellectuelle. On me dira qu'après quatre siècles et demi de relations au cours desquelles l'Europe a donné à l'Amérique Latine ses langues, sa religion, ses codes, ses structures politiques et sociales et ses techniques, cette proposition a de quoi surprendre.

Je répondrai que ce dont il s'agit, c'est de faire prendre conscience aux deux continents de ces faits absolument nouveaux que sont l'impressionnante évolution de l'Amérique Latine, et la construction accélérée de l'Europe. Il faut que l'une ait de la Communauté Européenne, de ses fonctions et de ses buts, une image détaillée et exacte, et que l'autre ait une vue toujours plus juste des problèmes Latino-Américains, des entreprises collectives telles que l'Alliance pour le Progrès ou l'Association Latino-Américaine de Libre Echange, des conséquences qu'elles peuvent avoir et des moyens possibles d'aider ces efforts. Trop d'ignorances subsistent encore dans ces domaines, même parfois à des niveaux que l'on eût crus mieux renseignés.

C'est pourquoi la Commission espère pouvoir établir rapidement ces mécanismes d'information. Ils lui paraissent, d'abord le moyen de faire profiter l'Amérique Latine de l'expérience européenne en matière d'intégration, et même la condition préalable à la définition de toute politique européenne concrète.

+

Si j'aborde maintenant le domaine de ces politiques, c'est en partie d'une action communautaire dans le sens direct et en partie d'une tâche de coordination des actes des Etats membres que je parlerai. Vous savez que le Traité de Rome prévoit une politique commerciale commune à la fin de la période de transition. L'évolution des choses, l'accélération de l'application du Traité, l'intérêt même des Etats membres les conduiront toutefois assurément à mettre en commun leurs actes et leurs pouvoirs plus vite qu'on ne le pensait, et dans des domaines plus nombreux. D'ici là, et mieux encore quand cette volonté sera acquise, la Commission continuera à oeuvrer conformément au préambule du Traité et à son article 100, "au développement harmonieux du commerce mondial". Et je crois que l'action dans ce domaine devra être portée sur le développement, de la part de l'Amérique Latine en particulier, des exportations industrielles.

Personne ne peut admettre en effet que l'Amérique Latine se confine elle-même dans le rôle paralysant d'exportatrice de produits de base. Je crois qu'au contraire, explorant une tendance dont j'ai donné déjà un exemple à propos des négociations "Dillon", les exportations de produits demi-finis et finis d'Amérique Latine devraient être favorisées, diversifiant ainsi l'économie intérieure et extérieure des pays producteurs.

Ceci nous amène naturellement à parler de la politique d'investissements, et d'investissements extérieurs en particulier, nécessaires pour créer des productions nouvelles et plus variées. Mais ici, Messieurs, les conditions du problème changent. Il est possible, par une mesure réglementaire, de modifier un droit de douane. On ne peut pas au contraire, en économie libre, diriger par décret le flux des capitaux privés et, en cette matière, les notions de rendement et de sécurité sont les seuls facteurs décisifs. Vous savez, d'autre part, ce que sont les responsabilités prioritaires, en Europe et dans d'autres régions, qui limitent la capacité d'interventions en Amérique Latine du capital public. Enfin, la Communauté n'ignore pas que les institutions financières et bancaires d'Europe jouissent, en matière de coopération internationale, d'une longue tradition.

Le rôle de la Communauté doit donc être, à l'échelle européenne, de bien connaître les besoins en capitaux de l'Amérique Latine, d'en provoquer systématiquement l'examen et la discussion dans une atmosphère impartiale et d'habituer les états membres à confronter et coordonner leurs décisions dans le domaine de l'investissement public et de la réglementation. C'est ainsi qu'elle vise à harmoniser les politiques européennes de garanties aux crédits d'exportations, et voudrait porter un effort analogue pour les garanties aux investissements. Ceci du reste introduit un autre des rôles qu'elle s'assigne pour l'avenir, et qui est de se rapprocher des institutions financières internationales Latino-Américaines, telles que la Banque interaméricaine de développement, pour aider leurs opérations en Europe, et être aidée d'elles dans les opérations européennes en Amérique Latine.

Enfin, Messieurs, la Communauté a le devoir - et je développerai ici ce que je disais à propos de l'information de mettre à la disposition de l'Amérique Latine ce que l'Europe a sans doute de plus précieux: son savoir et son dynamisme. On appelle cela en général l'assistance technique. Il s'agit de cela, d'une transmission d'un savoir précis, qu'il soit complexe ou non, mais il s'agit aussi de beaucoup plus que cela, et je suis

heureux d'y insister devant une assemblée où figurent nombreux les grands "entrepreneurs", dans le sens que Schumpeter donne à ce mot.

Ce n'est pas en effet par l'aide extérieure que l'Amérique Latine réussira. Certes, cette aide lui est indispensable pour un temps et dans certains domaines. Mais toutes l'aide du monde entier ne sauverait pas un pays qui ne fait pas lui-même un effort efficace, et cet effort, ce sont finalement des hommes qui l'organisent. J'ai été heureux de remarquer, dans certaines déclarations faites à la récente conférence du CIES à Mexico par des voix hautement autorisées, l'espoir que l'Amérique Latine met dans l'énergie de ses cadres, le voeu qu'elle forme d'en avoir davantage. Dans ce problème qui est un problème d'enseignement, certes, mais aussi un problème de transmission de nos vertus les plus solides, le dévouement à l'oeuvre, le sens du bien public, le service d'autrui. Je crois que l'Europe a un magnifique rôle à jouer.

+

Messieurs, prié de prendre la parole à votre séance de clôture, je me suis abstenu d'être technique. Je n'ai pas non plus voulu entrer dans le détail des actions ou des propositions de la Commission, qui m'eût entraîné hors de toute limite de temps. J'ai voulu souligner plutôt, par des traits généraux, une certaine logique interne des attitudes de la Communauté, dont les apparences ont parfois inquiété nos amis d'Amérique. J'espère ainsi vous avoir fait sentir que nous étions à un tournant de l'histoire communautaire européenne, que la construction édifiée d'abord en 1952 dans un secteur particulier, développé en 1957 à l'ensemble de l'économie, pourrait bientôt prendre une ampleur encore plus considérable, et que si cet avenir gênait les prévisions, il ne devait pas entamer la confiance chez nous ni chez les autres. Je vous rendrai en terminant cet hommage, Messieurs, que les responsabilités si précises, si vite sanctionnées par l'événement, qui sont les vôtres comme dirigeants d'entreprises, ne vous ont pas caché ce qu'qu'étaient, vis-à-vis du "tiers monde", les responsabilités plus larges de la civilisation industrielle occidentale. Reconnaisant là la même ferveur avec laquelle vous avez épousé la cause de l'Europe dès l'origine, et avec laquelle vous la soutenez aujourd'hui, je vous félicite, Messieurs, et je vous remercie.